

Bulletin Intercommunal

- Anglefort
- Bassy
- Challonges
- Chaumont
- Chavannaz
- Chêne-en-Semine
- Chessenaz
- Chilly
- Clarafond-Arcine
- Clermont-en-Genevois
- Contamine-Sarzin
- Corbonod
- Desingy
- Droisy
- Eloise
- Franclens
- Frangy
- Marlioz
- Menthonnex-sous-Clermont
- Minzier
- Musièges
- Saint-Germain-sur-Rhône
- Seyssel Ain
- Seyssel Haute-Savoie
- Usinens
- Vanzy



© Laurent Madelon

Juin 2021



L'édito du Président

Malgré la crise sanitaire et le renouvellement de ses instances, la CC Usse et Rhône n'a pas cessé l'avancement des travaux et les réflexions sur les projets à venir. Tout d'abord, les travaux de la nouvelle déchetterie à Frangy se finalisent, pour une livraison prévue en septembre 2021. La consultation des entreprises est terminée pour le futur EHPAD et les travaux devraient débuter à l'automne-hiver 2021. Les études préliminaires sont lancées pour le futur gymnase à Frangy. Une étude est en cours pour la future maison de santé à Seyssel, en face du port du Gallatin, l'ouverture de celle à Frangy est prévue pour l'automne 2021. Les futurs locaux à Frangy comprendront 12 cabinets médicaux (médecins, sage-femme, ostéopathes, infirmiers, podologues...). En outre, des études d'architecte sont en cours pour la future crèche à Minzier, qui ouvrira ses portes en janvier 2023 avec 25 berceaux.

Aussi, les travaux de la zone d'activités à la Semine débutent cet automne, pour viabiliser 120 000 m² de terrains pour les entreprises ! L'avant-projet de Véloroute entre Sarzin et Frangy a été déposé, les autorisations sont en cours. La réhabilitation du bâtiment de la base nautique à Seyssel verra le jour en 2022. Enfin, la consultation des entreprises est terminée pour la future station d'épuration de Marlioz, tandis que celle de Saint-Germain (Bel-Air) est toujours en cours. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.



Paul RANNARD,
Président de la CC
Usse et Rhône

Sommaire

CCUR 3	Environnement 10	Activités/Loisirs 18
Finances 4	Assainissement 12	Haut-Rhône Tourisme 19
Economie 6	Syr'Usse 14	Programme de l'été 20
Urbanisme 7	Mobilités 15	Evénements 22
Projets 8	Enfance/Jeunesse 17	

Responsable de Rédaction et Publication : Paul Rannard
Imprimé sur papier 100 % recyclé en 10 500 exemplaires - Mise en page et Impression : L'Atelier Rouge100 - Frangy

L'organigramme des Elus

Une nouvelle équipe a vu le jour suite aux élections municipales avec des élections exceptionnellement organisées en juillet.

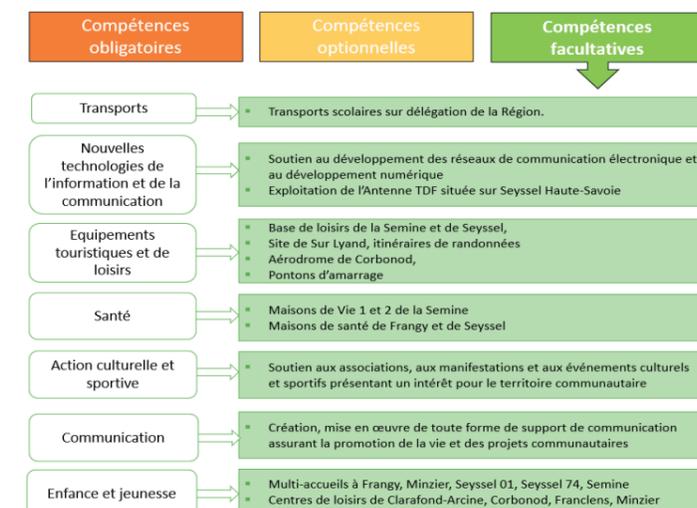
Réélu Président pour 6 ans, Paul RANNARD s'engage à poursuivre l'action menée depuis 2017 avec les communes du territoire et accompagné d'une nouvelle équipe de 10 Vice-présidents.

De gauche à droite : Jean-Louis MAGNIN (bâtiments et services techniques), Jean-Yves MÂCHARD (mobilités et communication), Rémi PONCET (assainissement), Christian VERMELLE (développement économique), Emmanuel GEORGES (environnement), Sylvie TARAGON (finances), Paul RANNARD (Président), Bernard REVILLON (urbanisme et aménagement du territoire), Gérard LAMBERT (tourisme), André-Gilles CHATAGNAT (social, enfance, jeunesse), Patrick CHAPEL (administration et ressources humaines).



De nombreux domaines touchant à la vie quotidienne sont régis par la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR).

Ces compétences sont exercées par la CCUR, en lieu et place des communes, car elles revêtent un caractère intercommunal. La CC Usse et Rhône dispose des compétences suivantes :



Dépenses investissement

- 125 116 € / Remboursement du capital des emprunts
- 63 571 € / Enregistrement des amortissements
- 130 358 € / Frais d'études (PLUi), d'achat de brevets (logiciel, logo...)
- 428 526 € / Frais études pour des projets et voiries/terrassements
- 542 712 € / Travaux - Versement annuel pour Agri Sud Est Frangy - EPF

Dépenses fonctionnement

- 2 157 312 € / Charges à caractère général
- 2 116 334 € / Charges de personnel
- 1 870 090 € / Charges de gestion courantes, subventions aux crèches, centres de loisirs, association et aux budgets annexes
- 53 139 € / Remboursement du capital des emprunts et intérêts
- 54 352 € / Charges exceptionnelles
- 541 187 € / Dotations aux amortissements
- 229 066 € / Prélèvements de contribution aux finances publiques et de solidarité nationale

Budget Annexe Zone de Loisirs de la Semine

- 28 215 € / Remboursement du capital des emprunts
- 30 142 € / Etudes pour des projets
- 5 675 € / Travaux
- Dépenses d'investissement : 469 000 €
- Dépenses de fonctionnement : 173 574 €

Budget Annexe Maison de Vie

- 23 290 € / Remboursement du capital des emprunts
- 8 747 € / Amortissements
- 11 610 € / Études pour des projets
- 7 054 € / Travaux
- Dépenses d'investissement : 167 153 €
- Dépenses de fonctionnement : 548 745 €

Budget Annexe Assainissement

- 688 768,69 € / Remboursement du capital des emprunts
- 434 138,07 € / Amortissements
- 46 572,58 € / Études pour des projets
- 271 612,12 € / Stations d'épuration, matériels
- 418 120,73 € / Travaux
- Dépenses d'investissement : 1 859 212,19 €
- Dépenses de fonctionnement : 2 394 520,82 €

La fusion de la Trésorerie de Frangy-Seysse avec celle de Rumilly

Durant l'année 2020, les services de la DGFIP ont déployé leur plan de réorganisation à l'échelle nationale.

La trésorerie de Frangy-Seysse est délocalisée à Rumilly, en fusionnant les services.

La trésorerie de Frangy est fermée au public depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les usagers sont désormais invités à s'adresser :

Permanence à la Poste de Frangy 67 rue de la Poste

Accueil physique lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h / Vendredi de 8h30 à 12h

Accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h - 06 22 03 81 35

• Pour le paiement des impôts et autres questions relatives aux impôts (impôt sur le revenu, taxes d'habitation, taxes foncières, prélèvement à la source...)

Votre espace sécurisé : impots.gouv.fr ou au 0809 401 401

Service des Impôts des Particuliers d'Annecy
Par courriel à sip.annecy@dgfip.finances.gouv.fr ou par téléphone au 04.50.88.42.25

• Pour la paiement des services publics locaux (eau, crèche, cantine, loyers...)

Service de gestion comptable de Rumilly

Par courriel : t074025@dgfip.finances.gouv.fr ou par téléphone au 04.50.01.01.60

• Paiement de proximité

Il est désormais possible de payer les factures émises par le trésor public auprès des buralistes agréés dont la liste est :

FRANGY Tabac Valou : 40 place Centrale

SEYSSEL Tabac Presse du Rhône : 21 rue de Savoie

VALSERHÔNE Tabac Presse le Marigny : 84 rue de la République (Valserhône)
Tabac le Nicotiane : 6 rue Joseph Bertola
Tabac Presse Loto du Credo : 3 rue Joliot-Curie



Accompagnement et réseaux

La Communauté de Communes Usse et Rhône s'engage auprès des entreprises pour les aider et les soutenir dans leurs projets de création, de reprise ou d'accroissement d'activités.

Pour cela les entreprises et porteurs de projets peuvent bénéficier de conseils auprès de notre service développement économique.

Initiative Genevois



La Communauté de Communes Usse et Rhône a mis en place une convention avec l'association Initiative Genevois (IG) localisée à Annemasse au 13 avenue Emile Zola. Appartenant au réseau Initiative France – premier réseau associatif de financement et d'accompagnement

à la création/reprise d'entreprises en France – Initiative Genevois a pour but de permettre aux porteurs de projet de création / reprise d'entreprise de bénéficier d'un appui global, d'un prêt d'honneur gratuit, d'un parrainage, d'un réseau et d'un suivi sur 3 ans.



La Maison de l'économie et du développement

La Maison de l'Économie Développement (MED) vous permettra de trouver un local ou un site d'installation pour votre entreprise. Elle vous permettra également d'intégrer Rez'Up afin de vous accompagner dans la création de votre projet. Vous pourrez ainsi être accompagné et tester votre idée avec des experts avant de vous lancer.

Les Zones d'Activités Economiques

ZAE de Maboez à Corbonod

Située au niveau de l'aérodrome, la Zone d'Activités Economiques de Maboez regroupe actuellement trois entreprises artisanales. La Communauté de Communes Usse et Rhône porte le projet d'extension de la zone d'activités économiques de Maboez. Les travaux de viabilisation sont terminés, il y a donc plusieurs parcelles disponibles à la commercialisation. Les travaux de finalisation de la zone interviendront dès qu'au moins la moitié de la zone sera commercialisée.



Le Vieux-Moulin à Musièges

La Zone d'Activités Economiques du Vieux-Moulin, appelée auparavant la zone de Serrasson, est le prolongement de la zone des Bonnets toujours sur la commune de Musièges. Située entre les Usse et la route d'Annecy, cette zone en création est commercialisée en 8 lots.



COVID-19 : aides aux entreprises

Le gouvernement a mis en place un dispositif de soutien financier pour les entreprises impactées par le coronavirus. Toutes les informations sur www.usse-et-rhone.fr, rubrique développement économique.

Plus d'informations : economie@cc-ur.fr – 04 50 56 15 30

Un service d'instruction mutualisé pour les autorisations d'urbanisme

RAPPEL : Depuis le 1^{er} octobre 2017, l'Etat n'assure plus l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes en Haute-Savoie. Ainsi, les communes d'Usse et Rhône se sont organisées pour fonder un service d'instruction mutualisé.

Depuis le 23 Avril 2020, le service mutualisé instruit les autorisations d'urbanisme sur la base des trois Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux : le PLUi de la Semine, le PLUi du Pays de Seyssel et le PLUi du Val des Usse.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- ⇒ Le Maire reste compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme
- ⇒ Le service instructeur est un service mutualisé des communes membres de la C.C. Usse et Rhône. Votre contact reste la Commune.
- ⇒ Le service instructeur s'occupe de l'étude technique des dossiers

Aucune conséquence pour les habitants

- ⇒ Le dépôt des dossiers se fait toujours à la mairie de la commune concernée par la demande.
- ⇒ Les informations relatives à l'urbanisme sont délivrées par la mairie.

Pour plus de renseignements :

Veillez adresser vos demandes d'urbanisme à la commune du domicile.

Les PLUi et les comptes-rendus des réunions publiques sont consultables sur le site internet www.usse-et-rhone.fr

Les 3 Plans Locaux d'Urbanisme du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse, sont désormais applicables !

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document de planification urbaine qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes, les règles relatives à l'occupation du sol :

- ✓ par le plan de zonage, le PLUi identifie les zones constructibles (dites urbanisées ou à urbaniser) et celles naturelles et agricoles,
- ✓ par le règlement, il encadre la constructibilité en fixant des règles que toute autorisation d'urbanisme aura à respecter (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager).

PLUi du Pays de Seyssel	PLUi du Val des Usse	PLUi de La Semine
Le PLUi du Pays de Seyssel approuvé le 25 février 2020 couvre les 11 communes, soit Anglefort, Bassy, Chal-longes, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex sous Clermont, Seyssel 01, Seyssel 74 et Usinens. Le PLUi est opposable à toute autorisation d'urbanisme.	Le PLUi du Val des Usse approuvé le 25 février 2020 couvre 8 communes, soit Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier et Musièges. Une modification simplifiée est entrée en vigueur le 5 janvier 2021. Le PLUi est opposable à toute autorisation d'urbanisme.	Le PLUi de la Semine approuvé le 25 février 2020 couvre 7 communes, soit Chêne-en-Semine, Chessenz, Clarafond-Arcine, Éloise, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzy. Le PLUi est opposable à toute autorisation d'urbanisme. Trois réunions publiques se sont tenues. Les comptes-rendus sont disponibles sur le site de la CCUR.

Pôle Urbanisme : urbanisme@cc-ur.fr - 04 50 63 72 22

**La maison de santé à Frangy sera ouverte à l'automne**

Les travaux de la maison de santé à Frangy se poursuivent, avec une ouverture prévue en septembre 2021.

Les futurs locaux comprendront 12 cabinets médicaux (médecins, sage-femme, ostéopathes, infirmiers, podologues...). La CC Usse et Rhône investit 1 100 000 € pour favoriser le regroupement des professions de santé pour de meilleures conditions d'exercice et renforcer l'attractivité médicale du territoire !

La CC Usse et Rhône est soutenue financièrement par l'Etat, le Département et la Région, pour un montant total de 458 000 €.

Le projet d'une maison de santé à Seyssel 74

Le permis de construire sera bientôt déposé pour 320 m² de locaux professionnels de santé sur les terrains en face du port de plaisance. Outre la maison de santé, il y aura un laboratoire d'analyses médicales et des locaux pour l'office de tourisme qui sera déplacé à cet endroit.

**Les travaux sont terminés pour l'aire de camping-car à Seyssel 01**

Les travaux de l'aire de camping-car sur la base nautique de Seyssel sont terminés. Retrouvez 22 places de stationnements à proximité de la base aquatisers de Seyssel (plage, aires de jeux, coins pique-nique, canoés...) dans un cadre naturel avec emplacements à l'ombre.

La réhabilitation de la base de loisirs à Seyssel

Le projet de restructuration de la Base Nautique s'inscrit dans une volonté de valorisation du site pour les habitants et les touristes en proposant des services d'animations variés.

Les infrastructures existantes ne répondaient plus aux besoins et aux souhaits des acteurs locaux. Pour remédier à cela, un projet global a été réalisé. Il comprend la création d'une Base terrestre qui accueille le prestataire sportif et les vestiaires de la base nautique, ainsi que la création d'une Base Kayak qui accueille un parc à canoës à proximité de la rampe de mise à l'eau.

La voirie CNR a été déplacée du bord du plan d'eau vers la voie ferrée de manière à bien séparer cet axe de circulation des espaces d'activités extérieurs. La seconde phase de travaux est programmée pour octobre 2021, et devrait se terminer au printemps 2022.

**Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine à Clermont**

La CC Usse et Rhône a mis en place une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) à Clermont.

Le Maire de Clermont, Christian VERMELLE s'exprime à ce sujet.

Qu'est-ce qu'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage (AVAP) ?

Une AVAP est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces. Les AVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010.

Pourquoi une AVAP à Clermont ?

Soucieuse de respecter le patrimoine de son chef-lieu et les aspects paysagers liés au château et à l'église, la commune de Clermont rencontre des problèmes dans l'interprétation des règles d'urbanisme les architectes des bâtiments de France (ABF).

L'objectif de cette AVAP est d'articuler respect du patrimoine et réglementation claire et validée conjointement par l'ABF pour éviter toute interprétation sur le règlement.

Elle va permettre de :

- ➔ Préserver le patrimoine de la commune et son caractère.
- ➔ Accompagner les opérations de restauration d'immeubles.
- ➔ Accompagner le développement du bourg et ses extensions.

**Un nouveau parking au Mont des Princes**

La CC Usse et Rhône a mis en place une aire de stationnement au pied du Mont des Princes. Jean-Paul FORESTIER, maire de Droisy a souhaité s'exprimer à cette occasion.

« Depuis quelques années, le Mont des Princes est de plus en plus fréquenté par des randonneurs sportifs et surtout familiaux. Profitant ainsi du panorama magnifique que le site nous offre. Une grande majorité d'entre eux viennent avec leurs voitures jusqu'au pied de montagne, ce qui occasionne un gros problème de stationnement sur le territoire de notre commune (plus de 100 véhicules certains week-end).

Nous avons sollicité la CCUR pour nous soutenir dans un projet de parking, afin de pallier à cette problématique et le stationnement intempêtif.

Notre requête a été entendue, ce qui a permis de réaliser un parking de 32 places au départ des chemins de randonnées. Par des échanges et des dons de parcelles, la commune a su régler les problèmes de terrains avec les propriétaires et les frais de gestion pour définir un emplacement de parking. Ce dernier a été réalisé et financé par la CCUR.

Les travaux ont commencé en septembre 2020 et se sont terminés en mars 2021. Malheureusement le succès de notre site rend ce lieu de stationnement déjà insuffisant.

Nous remercions la CCUR pour son engagement à nos côtés pour cette réalisation. »





Une nouvelle déchetterie à Frangy

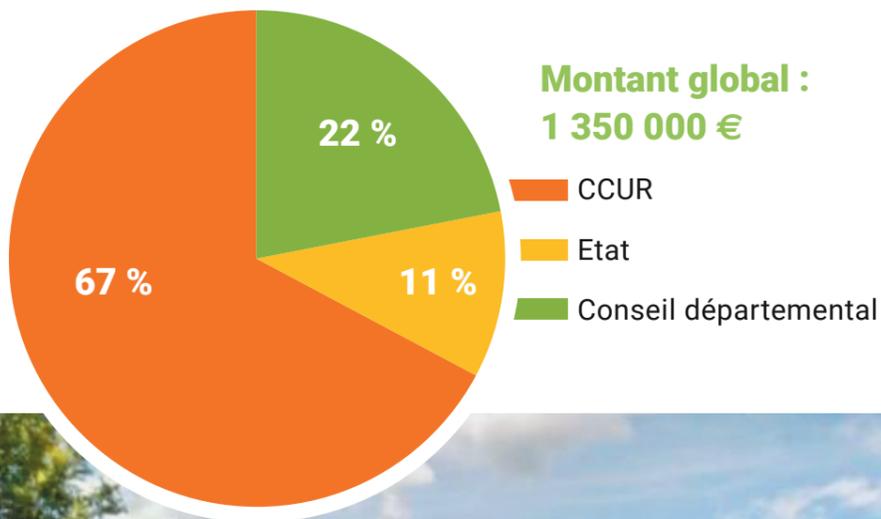
La déchetterie actuelle à Frangy est devenue obsolète et saturée par le flux de déchets en constante augmentation (30% supplémentaire chaque année).

Ce nouveau site de 5 500 m² comportera 13 bennes à quai avec deux escaliers reliant le haut de quai et le bas de quai, 2 bennes hors quai (gravats et pneus), 4 bennes tampons (réserve), ainsi qu'une plateforme de déchargement des déchets verts de 600 m².

Le site sera également équipé de 6 colonnes aériennes pour la collecte du tri sélectif. Cette zone dédiée est située à l'entrée du site en accès libre.

Le coût global des travaux s'élève à 1 350 000 €, montant répartis en cinq lots. Le premier concerne Tecta SAS qui est le mandataire pour la maîtrise d'œuvre. Le deuxième est attribué à GPT Rannard TP pour le terrassement et SER Semine (terrassement, VRD et espaces verts). L'électricité a été confiée à Bouygues, Energies et Services qui s'en charge. Le lot constitué du béton armé, les locaux, les blocs et béton empilable revient à l'entreprise Montessuit & Fils SA. Pour les clôtures et serrureries, PT Agec intervient avec Espacs. La vidéosurveillance est attribuée à Bouygues et Service (Chêne-en-Semine).

L'Etat subventionne 144 300 €, le conseil départemental 292 960 € et la CCUR 909 934,68 €.



Plan 3D de la déchetterie de Frangy, en venant de Champagne.



L'interview Emmanuel Georges

3^{ème} vice-président délégué à l'environnement
Maire de Chilly

Que pouvez-vous nous dire à propos des conteneurs semi-enterrés ?

La CCUR a pris la décision de **remplacer tous les conteneurs « Ordures Ménagères résiduelles » (OMR) à roulettes de 750 litres par des conteneurs de 5 m³**. Il existe environ 1500 bacs roulants sur le territoire de la CCUR, disséminés en de nombreux points de ramassage. Le coût de collecte des déchets contenus dans ces bacs est important.



Comment réduire les volumes à collecter ?

Afin de les réduire malgré l'augmentation constante de la population et donc des volumes à collecter, le choix a été fait de **regrouper certains points de collecte** de faible contenance et surtout de **remplacer les contenants actuels**.

Il a donc été prévu d'implanter un peu plus de **300 conteneurs de 5m³ d'ici à la fin de l'année 2026**. L'année 2021 verra s'implanter **53 conteneurs sur les communes d'Anglefort, Corbonod et Seyssel Ain**. Deux types de conteneurs sont possibles : les conteneurs semi enterrés ou aériens. Le choix de l'un ou de l'autre est laissé à la discrétion de la mairie concernée pour chaque emplacement. Les deux modèles ont un volume identique de 5 m³. Les communes de l'Ain ont ainsi choisi de faire installer **35 conteneurs aériens et 18 conteneurs semi-enterrés** cette année sur leur territoire.

Quels seront les prochains changements ?

L'avancement géographique de ces installations n'est pas encore acté. Il devra répondre à la logique des circuits de collecte et à la volonté des maires d'avancer plus ou moins vite.

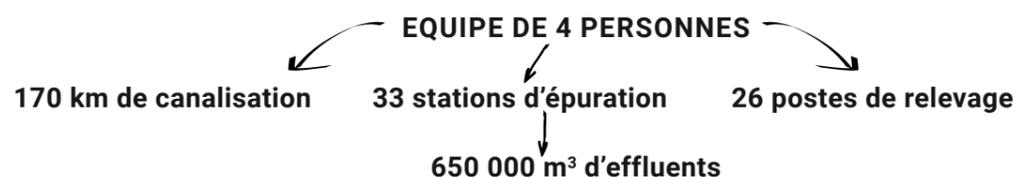
Il s'agit d'un **changement global important** pour certains qui verront disparaître leur petit point de dépôt OMR à côté de chez eux. Ce changement est précurseur. En effet, dès le début de l'année 2023, vous devrez vous adapter à l'**extension des consignes de tri** : les emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes, ...) ne devront plus être mis dans les OMR mais devront être apportés aux points d'apport volontaire du tri. Les conteneurs jaunes et bleus ne feront plus qu'un et accepteront ces emballages. Ils seront donc mélangés avec les bouteilles plastiques et PET, les papiers, les petits cartons et les boîtes métalliques. La CCUR réfléchit également à **implanter des conteneurs pour les gros cartons**, notamment ceux des colis du e-commerce. Il serait alors possible de les déposer en même temps que vos visites aux points d'apport volontaire. Il sera alors plus facile pour tout le monde de ne pas les mélanger avec les OMR ou de ne pas les abandonner au sol...





Service public d'assainissement collectif

La compétence « assainissement des eaux usées collectif » est exercée en totalité et en régie directe par la CC Usse et Rhône (sans passer par des délégataires tels que Véolia). Elle gère donc directement la collecte, le transport, le traitement et le rejet des eaux usées urbaines (les eaux usées industrielles sont traitées directement par les entreprises qui les ont générées).



Un budget annuel de l'ordre de 3 millions d'euros est alloué à l'entretien et au fonctionnement de l'ensemble de ces infrastructures. Il est important de rappeler que les **redevances perçues au titre de l'assainissement sont affectées uniquement à l'assainissement**. C'est donc grâce à elles que les eaux usées peuvent être traitées dans de bonnes conditions, avant d'être rejetées dans les cours d'eau.

Mais le coût de ce traitement augmente au fil des ans et les objectifs de qualité des rejets dans le milieu naturel sont de plus en plus élevés. En effet, les cours d'eau servant de réceptacle ayant un débit souvent plus faible que par le passé (du fait des périodes de sécheresse, l'augmentation des prélèvements d'eau potable et l'imperméabilisation par exemple), leur pouvoir de dilution est moindre. Il est donc impératif de le compenser par un traitement plus poussé en « amont ».

Le service travaille à la gestion du réseau, son renouvellement et son extension.

Des projets concernant les stations d'épuration de Marlioz/Contamine-Sarzin et de Saint-Germain-sur-Rhône « hameaux des Crêts et de Cusinens » sont en cours.



Photo d'une pompe bouchée

RACCORDEMENT AU RESEAU « RAPPEL »

Pour les secteurs déjà desservis par le réseau d'assainissement collectif, il est rappelé que les habitants ont 2 ans, à partir de la mise en service du réseau public, **pour faire raccorder les bâtiments existants :**

→ si cette démarche n'a pas été effectuée, se rapprocher de la collectivité pour étudier les modalités du raccordement.

⚠ les personnes qui, en dépit de ce rappel, ne se conformeraient pas à la législation, encourent le risque de devoir payer une somme équivalente à la redevance d'assainissement, assortie de majorations de 100% (article L. 1331-8 du code de la santé publique).

ASSAINISSEMENT ET COVID-19

La multiplication des interventions pour déboucher les pompes des postes de refoulement et les canalisations, obstruées par les lingettes nettoyantes jetables, participe aussi à l'augmentation des coûts d'entretien du réseau.

Si ce problème n'est pas récent, il a pris une ampleur inédite avec l'épidémie de la Covid-19, en prévention de laquelle beaucoup de monde désinfecte régulièrement ses surfaces, au titre des gestes barrières. Or, le réseau d'assainissement n'a pas vocation à recevoir ce type de déchets. **Les toilettes ne sont pas le réceptacle des ordures ménagères.**

Service public d'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif désigne le système d'assainissement effectuant la **collecte, le traitement et le rejet des eaux usées** pour les habitations n'étant pas reliées à un réseau public d'assainissement. Celui-ci s'effectue dans la parcelle de chaque habitation, selon des techniques qui dépendent de la nature du sol et des contraintes de l'habitat et de la parcelle d'implantation.

Ce service, également appelé SPANC, est à votre disposition pour vous aider dans la mise en place de votre dispositif d'assainissement non collectif. Il est également chargé du contrôle ultérieur de votre installation existante ou nouvellement créée et de son bon fonctionnement.

La CCUR est engagée dans **une démarche de qualité** pour promouvoir l'amélioration et/ou le maintien de la qualité de l'Assainissement Non Collectif sur le territoire de la communauté de communes, afin de limiter son impact sur la santé publique et les milieux naturels.

Un contrôle obligatoire

Depuis le 31/12/2012, toutes les installations d'assainissement non collectif doivent avoir été contrôlées. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez contacter les services du SPANC pour réaliser ce contrôle (celui-ci est financé par la redevance annuelle d'assainissement non collectif).

Sur l'ensemble du territoire de la CCUR, 70% des **ANC sont NON-CONFORMES**.

Cela signifie que beaucoup d'habitations rejettent tout ou en partie des eaux usées issues des WC, salles de bain, machines à laver le linge et la vaisselle, etc... en direct dans le milieu naturel.

En cas de vente et ce depuis le 1er janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le **diagnostic d'assainissement non collectif** est à joindre au dossier de diagnostic technique au même titre que d'autres diagnostics immobiliers tel que le diagnostic de performance énergétique, électricité, plomb, amiante, etc.

C'est le rapport de visite du SPANC, **daté de moins de 3 ans**, qui fait état de diagnostic d'assainissement non collectif. Sans ce document, la vente n'est pas envisageable.

Pour améliorer l'état sanitaire de notre environnement, la CCUR et le SPANC vous accompagnent dans vos démarches de mise en conformité de vos dispositifs d'ANC.

SPAC :
spac@cc-ur.fr - 04 50 77 09 46

SPANC :
spanc@cc-ur.fr - 04 50 77 09 45



L'année écoulée en quelques lignes

- Changement de nom : le SMECRU devient le Syr'Usses Syndicat de Rivières les Usses
- Une nouvelle équipe politique engagée auprès du Président Jean-Yves Mâchard
- Le bilan du Contrat de Rivières les Usses s'est tenu le 30 mars 2021 à Frangy
- Une année pour construire son programme d'activité autour de la rivière et de la ressource en eau



Le Syndicat de Rivières les Usses, existant depuis 2007, œuvre pour la **préservation des milieux aquatiques** et de **la ressource en eau du bassin versant des Usses**.

Au départ, il mène des actions autour de son projet phare : le Contrat de Rivières 2014-2019, véritable feuille de route de plus de 50 actions, pour plusieurs dizaines de millions d'euros. Ce programme vise la reconquête des milieux aquatiques (boisements de berges, zones humides), l'amélioration de la qualité des eaux, le partage de la ressource, la sensibilisation et la communication.

Par la suite, le Syndicat a étoffé ses activités autour de la préservation des milieux aquatiques en portant le site Natura 2000 les Usses, entre Mons et Seyssel, et en devenant le chef de fil de Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes, auprès des communes du plateau, du Grand Anney et du SM3A (Syndicat de rivière de l'Arve).

Il collabore avec de nombreux partenaires financiers, associatifs, institutionnels.

2020 a annoncé la fin du Contrat de Rivières et la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour le Syndicat et plus largement pour le territoire.

Pour 2021, et en partenariat avec les collectivités membres (CC), les financeurs publics (Agence de l'eau, Département, Région, Etat) et tous les autres partenaires techniques et associatifs, le Syndicat projette son futur programme d'activité autour des grands enjeux du territoire :

ÉTÉ	AUTOMNE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<p>Phase de propositions</p> <p>Sur le manque d'eau, les milieux aquatiques, la communication, les suivis, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de travail avec les partenaires - Ateliers avec les élus du territoire - Rencontres avec les acteurs socio-économiques 		<p>Phase de validation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée plénière avec les acteurs concernés - Comité de Rivières de validation finale 	

Les élus des communes et des Communautés de Communes sont invités à ces temps de propositions et de validations.

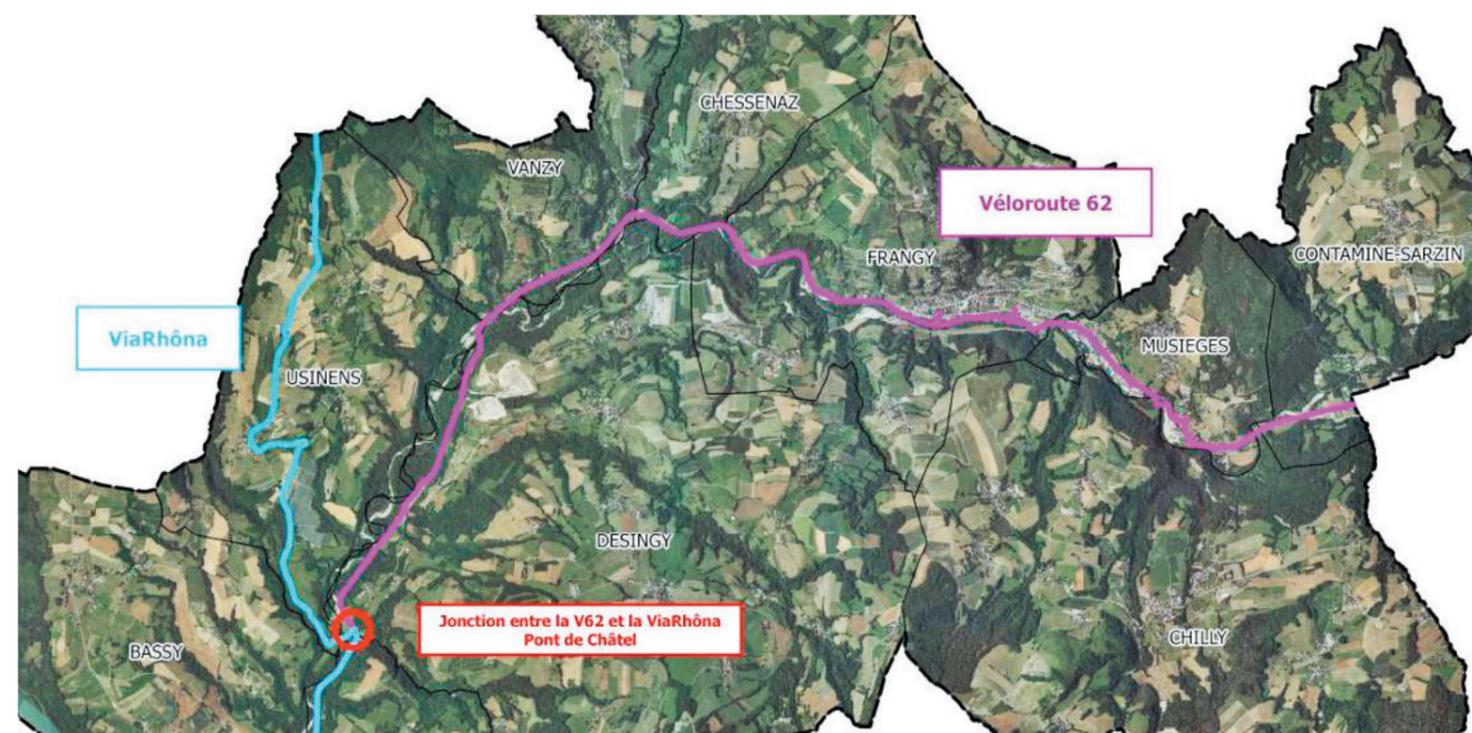
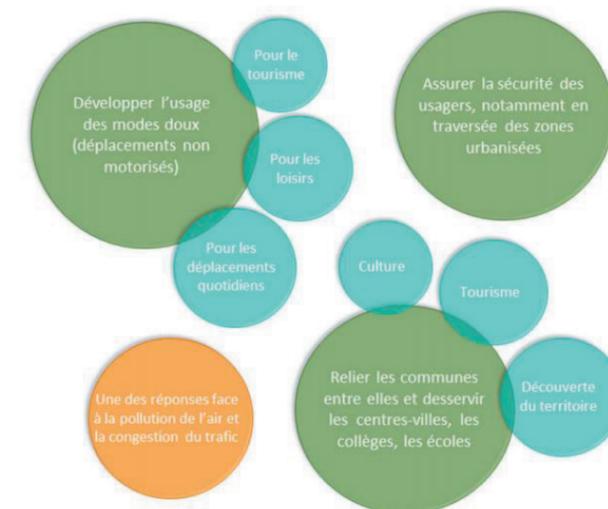
En route vers la mobilité douce

Les élus de la CC Usses et Rhône ont décidé d'investir dans la mobilité douce et les véloroutes. Les quatre départements de la Haute-Savoie, Savoie, Isère et Drôme se mobilisent autour de l'émergence des véloroutes nationales V62 et V63.

Les **V62 et V63 ou sillon alpin** sont des itinéraires cyclables qui relient Albertville à Anney et Chanaz en longeant le lac du Bourget et le lac d'Anney sur plus de 360 km. Ils sont connectés à leurs extrémités à l'EuroVelo 17/ViaRhôna permettant la traversée de l'ancienne région Rhône-Alpes de 510 km via la V63 et 615 km via la V62.

Les quatre départements de la Haute-Savoie, Savoie, Isère et Drôme se mobilisent autour de l'émergence des **véloroutes nationales V62 et V63**. Traversant les Alpes d'Anney, Albertville à Valence, ces deux itinéraires ont un véritable potentiel touristique. Connectées à des bassins urbains majeurs, des sites touristiques emblématiques et des itinéraires cyclables d'intérêt européen et national, ces véloroutes présentent tous les atouts pour devenir des itinéraires cyclables longue distance de renommée nationale et européenne.

La CC Usses et Rhône s'engage dans le financement de ces véloroutes dont elle est maître d'ouvrage.





L'interview Jean-Yves Mâchard

Vice-président délégué aux mobilités
Maire de Vanzy

Pourquoi est-ce important pour la CC Usse et Rhône de se mobiliser pour la mobilité douce ?

Le but de la CC Usse et Rhône est de promouvoir l'usage du vélo comme moyen de déplacement pendulaire vers Annecy ou Seyssel mais aussi d'accompagner le développement des loisirs et valoriser son image touristique.

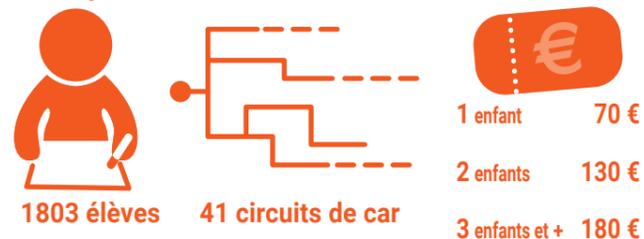
Avec un trafic croissant sur nos routes, sécuriser la pratique cyclable est indispensable !

Ces objectifs sont associés à des enjeux plus locaux : relier les communes entre elles et faire découvrir le patrimoine local, préserver l'environnement et la biodiversité.

Quels sont les chantiers prévus ?

Le premier chantier prévu est la **V62 entre les CC Fier et Usse et Rhône** qui démarrera à l'automne et qui reliera Sarzin au collège de Frangy. Il se poursuivra depuis la sortie de Frangy à Mons sur les communes de Chessenz et Vanzy.

Transports scolaires



Ce projet, estimé à près de 5 000 000 €, est subventionné à hauteur de 80% par le Département et l'appel à Projets du Fonds mobilités actives national « aménagements cyclables ». Puis, la V62 se continuera en longeant les Usse de Mons à Seyssel, pour rejoindre la ViaRhôna au pont de Chatel.

Le second projet, qui débute, a pour objectif de sécuriser en site propre la ViaRhôna, d'Arcine au pont de Chatel en passant par la Croisée à Chêne-en-Semine et Usinens.

Pour quand est prévue la fin de ces chantiers ?

Ces projets sont ambitieux pour une CC comme la nôtre, mais représentent un enjeu budgétaire important. Nous avons un important travail de recherche des financements nécessaires pour les prochaines années. Entre les études, le foncier et les travaux, nous pouvons évaluer à 6/8 ans la mise en service de ces tronçons.

Transports publics

5 lignes de transports publics sont également disponibles sur le territoire :

- Ligne 13 (Frangy – Saint-Julien-en-Genevois)
- Ligne 21 (Seyssel – Annecy)
- Ligne 22 (Valserhône – Annecy)
- Ligne 133 (Seyssel – Valserhône)
- Ligne 143 (Chanay – Belley)

Transports scolaires : inscriptions obligatoires du 3 mai au 19 juillet pour une prise en charge à la rentrée scolaire. Inscription en ligne : www.auvergnerrhonealpes.fr/scolairehautesavoie

N'hésitez pas à contacter les services de la CCUR pour toute observation ou pour signaler un problème. La CC Usse et Rhône reste l'interlocuteur privilégié dans l'organisation des transports. www.usse-et-rhone.fr/Transports

La future crèche - Minzier

La future crèche à **Minzier** ouvrira ses portes en janvier 2023 et accueillera **25 berceaux**. Le permis de construire a été déposé pour des travaux en fin d'année.

La courte échelle - Frangy



La courte échelle à Frangy, est une **crèche collective** qui accueille les enfants de moins de 3 ans de façon régulière ou occasionnelle de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi. Les enfants évoluent dans les locaux récents, aménagés pour leur éveil et épanouissement. Les travaux de l'extension seront terminés cet été.

karapat0410@orange.fr
04 50 05 29 97

Les P'tits lutins - Chêne-en-Semine



Le multi-accueil les P'tits lutins est un **lieu d'accueil, de vie et de soins** pour les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à 3 ans. Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 et accueille 25 berceaux. La crèche fait en sorte de répondre au mieux aux besoins des enfants pour le bien-être de tous.

multiaccueilsemine@cc-ur.fr
04 50 10 68 70

Les Marmottons - Seyssel 74



La crèche Les Marmottons accueille **22 enfants de 2 mois ½ à 3 ans**, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. La crèche a ouvert ses portes le 6 janvier 2020, dans un espace entièrement rénové. Agrémenté d'un agréable jardin et d'une salle de psychomotricité, les enfants sont accueillis selon deux groupes d'âges dans deux espaces distincts.

lesmarmottons.Direction@alfa3a.org
04 81 50 03 08

Les Marmottes - Seyssel 01



La crèche Les Marmottes accueille **15 enfants de 2 mois ½ à 3 ans**, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Des places sont disponibles le mercredi et les vacances scolaires.

La crèche accueille votre enfant en respectant ses rythmes de vie. Elle facilite son développement, son accès à l'autonomie, sa socialisation. La crèche accompagne aussi la parentalité.

lesmarmottes.Direction@alfa3a.org
04 50 48 29 24

CENTRES DE LOISIRS**Triolet – Minzier**

📍 Lieu-dit Pont Fornant
71 route de Savigny
74270 MINZIER
☎ 06 74 75 92 11
📧 loisirs.triolet@gmail.com

Corbonod

📍 89, Rue de la Poste – Gignez
01420 CORBONOD
☎ 06 38 59 02 06
📧 famillesruralescorbonod@gmail.com

Cally-Nant /Franclens

📍 37, chemin des écoliers
74910 FRANCLENS
☎ 06 73 03 31 59
📧 associationcally.nant@gmail.com

Centre aéré été Frangy du 12 au 30 juillet :

📧 afrfrangy@gmail.com ou BOUILLE Marie-Pierre, 426 route du Tram 74270 Frangy
📍 École primaire - Route du Tram 74270 Frangy



OUVERTURE
du samedi 3 juillet
au mardi 31 août

Piscine de la Semine

La piscine de la Semine de plein air propose :

- 🔥 Une pataugeoire pour les plus petits
- 🔥 Un bassin de 15m x 15m à profondeur progressive de 0,75 m à 1,20 m
- 🔥 Un grand bassin de 15m x 25m de 2m de profond

À proximité de la piscine se trouve une aire de loisirs avec un espace pique-nique, un parcours santé et une aire de jeux pour les enfants. Un snack est à votre disposition tous les jours.

Horaires : de 11h à 19h tous les jours de la semaine.

Entrées individuelles		Abonnement 10 entrées		
Adultes	3,50 €	Hors CCUR	CCUR	Comité d'entreprise
Jeunes – de 16 ans	3,50 €	Adultes	30,00 €	22,00 €
Moins de 6 ans	Gratuit	Jeunes – 16 ans	30,00 €	/
Seniors + 65 ans	2,50 €	Seniors + de 65 ans	20,00 €	18,00 €

Bateau LE SEYSSEL

Embarquez en petit comité sur le Haut-Rhône depuis Seyssel et profitez de la douceur de nos paysages. L'histoire de notre territoire, plus particulièrement de Seyssel, est intimement liée au Rhône et au commerce fluvial qui représenta une activité économique très importante jusqu'au XIX^e siècle.

Partez en promenade pour 1h (avec dégustation de vins en soirée, les dimanches et les jours fériés) afin de revivre l'histoire de la navigation.

**Activités nautiques**

La base nautique aqualoisirs située au bord du Rhône (côté Seyssel Ain) est un havre de paix et de nature. On peut y pratiquer de nombreuses activités. Des **jeux pour enfants** (toboggan hors eau, balançoires, pyramide de cordes), des **agrès** pour les adolescents (Street Work Out), des appareils de **fitness**, une table de **ping-pong** et une aire de **pétanque**, sont installés. Des tables de **pique-nique** et des aires de **barbecue** invitent à la convivialité et aux sorties en famille.

L'accès à la base est entièrement libre et gratuit.

**Activités hivernales**

Le domaine de Sur-Lyand est situé sur le Massif du Grand-Colombier, à Corbonod, le Domaine Nordique de Sur-Lyand / Grand Colombier est une station conviviale, nichée dans un cadre naturel préservé, elle permet la pratique de nombreuses activités de plein-air et cela, quelle que soit la saison.

Une palette d'activités vous attend toute l'année : ski, randonnée, luge, raquettes, chien de traîneau, course d'orientation, sentier d'interprétation, VTT...

**Activités diverses**

La base de loisirs de Motz et son parc aventure sont le rendez-vous incontournable des amoureux de la nature, et des amateurs de sensations fortes. Chacun trouve son plaisir, en famille ou entre amis, dans des journées intenses dans les arbres, ou de détente au bord de l'eau !

Les tyroliennes du Fier c'est un parcours aventure en hauteur : 7 parcours, 60 ateliers, 3 h de sensations en toute sécurité dès 5 ans. Également la location de karts à pédales, rosalies.

**Balades et randonnées**

Le Haut-Rhône vous offre un large choix d'itinéraires de randonnées balisés, pour tous les types de pratiquants. Plusieurs boucles peuvent se parcourir à la journée ou à la demi-journée à travers une campagne paisible dotée d'un relief modéré.

Un ensemble de topos guides est en vente à Haut-Rhône Tourisme ou en téléchargement sur le site internet.

Ces topos guides vous permettront de découvrir le territoire à votre rythme.

© crédit photo : Jérôme Pruniaux et Frédéric Scali

**HAUT
RHÔNE
TOURISME**

**HAUT-RHÔNE TOURISME**

BUREAU DE SEYSSEL
10, route d'Aix-les-Bains - 74 910 SEYSSEL
04 50 59 26 56

BUREAU DE FRANGY
35, place de l'Église – 74270 FRANGY
04 50 32 26 40



HAUT RHÔNE TOURISME



Chers habitants du territoire Usse et Rhône,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous adressons cette lettre d'information. Outre les missions classiques des Offices de Tourisme, « Haut-Rhône Tourisme », Office de Tourisme de la Communauté de Communes Usse et Rhône s'est vu également confié la gestion des infrastructures touristiques (Domaine Nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier et Base nautique Aqualoisirs), ainsi que le balisage et l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire. Depuis l'été 2020, les communes de Seyssel, propriétaires du bateau « Le Seyssel », ont aussi décidé de confier son exploitation à Haut-Rhône Tourisme. Cette structure est donc bien plus qu'un simple Office de Tourisme. Elle est aussi gestionnaire de sites et prestataires d'activités et œuvre chaque jour au côté de la CCUR à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à l'attractivité touristique de notre territoire. Nous avons la chance de vivre au sein d'une région riche et variée, qui propose de multiples activités sportives et culturelles accessibles à tous durant les 4 saisons. Notre histoire, intimement liée au Rhône et à la batellerie, nous rassemble.



Gérard LAMBERT,
Vice-Président CCUR en charge du tourisme
Président de Haut-Rhône Tourisme

Elle doit être encore plus valorisée auprès de la clientèle touristique et des excursionnistes venant du territoire et des agglomérations voisines. C'est cette identité touristique partagée qui nous permettra de nous différencier des destinations voisines proposant le même type de tourisme doux et respectueux de l'environnement. Parce que nous n'avons rien à envier aux grandes destinations touristiques voisines, profitez de l'été pour découvrir ou re-découvrir votre territoire.

Le Super Visiteur

Nous nous sommes associés aux Offices de Tourisme d'Alter'Alpa et de Rumilly Albanais pour travailler à la relance de l'activité touristique dans le cadre d'une communication commune intitulée : « RDV en terre (mé)connue ! ».

Les principales actions menées conjointement sont la valorisation de visites ou d'activités insolites, l'élaboration d'un calendrier commun des animations et le lancement d'un grand jeu auquel nous vous invitons à participer du 15 juin au 15 septembre.

Le principe du jeu est simple : devenez notre Super Visiteur en visitant les sites et en pratiquant les activités de nos trois territoires. Ils vous suffira ensuite de poster vos selfies (pris sur ces différents sites ou activités) sur notre page Instagram.

Un tirage au sort aura lieu le 15 octobre 2021 et désignera le Super Visiteur qui se verra remettre un magnifique cadeau : **une expérience insolite d'une valeur de 1 500€ à vivre chez nous en 2022.**



Saison 2021 - Bateau à passagers Le Seyssel

Dès le mois de juin, vous pourrez profiter des balades classiques sur le Rhône dans notre sapine (bateau traditionnel en bois). Elles ont lieu tous les week-end à 11h, 15h30, 16h45 et 18h. Ce sera également le cas en septembre.

En juillet et août, nous vous proposons nos balades régulières :

- **Balade classique** : tous les jours à 11h, 15h30, 16h45 ou 18h
- **Balade-apéro** : tous les samedis à 18h du 17 juillet au 28 août
- **Balade au coucher du soleil** : tous les mercredis à 20h30 du 14 juillet au 25 août



Vous souhaitez «Le Seyssel» rien que pour vous pour une durée d'une, deux ou trois heures ou encore pour la journée entière ? Privatisez le bateau. Nous acceptons les groupes jusqu'à 12 personnes. Infos et réservations sur : www.bateauseyssel.fr ou à Haut-Rhône Tourisme



Les randonnées du Haut-Rhône en vidéo

Cette année, sept nouvelles fiches randonnées viennent grossir le classeur des randonnées du Haut-Rhône. Douze fiches topoguides VAE sont également disponibles gratuitement. Vous pouvez vous procurer ce classeur dans nos accueils de Seyssel et de Frangy.

De nouvelles randonnées seront mises en place courant 2021 :

- **Boucle VTT Clermont Chilly** : départ de Chilly ou de Clermont, boucle n°4, rouge, 24,5km
- **Deux boucles VTT** (verte et bleue) dans la Semine : boucle n°5, verte (9,5km) et n°6, bleue (14km)
- **Boucle pédestre des marais** (Semine) : 10km
- **Descente VTT** de Sur-Lyand

Vous l'avez certainement vu sur notre page Facebook, les quatorze premières randonnées du classeur sont présentées en vidéo qui sont diffusées tous les samedis à 20h depuis le 10 avril dernier.



Un large panel de balades thématiques vous est également offert, avec au programme :

- **Balade nature** : les 19/07 et 9/8 à 7h
- **Balade patrimoine** : les 14 et 28/07 ainsi que les 11 et 25/08 à 18h
- **Balade musicale** : les 23/07 et 6/08 à 18h
- **Croisière animée avec passage éclusé** : les 21/07 et 18/08 à 17h
- **Balades des vignes au Rhône** (découverte des Chemins de l'Altesse à travers les vignobles de Corbonod, balade sur le Rhône avec une dégustation en compagnie d'un viticulteur) : les 13/07 et 17/08
- **La force d'un fleuve** (balade sur le Rhône, repas, visite du barrage de Génissiat) : les 20/07 et 3/08 de 11h à 17h
- **Journée bateau/vélo** (descente en bateau jusqu'à Chanaz et remontée à VAE) : les 9/07 et 13/08 à partir de 9h

Les animations estivales :

Cette année nous proposons un calendrier des animations commun avec les territoires d'Alter'Alpa et l'Albanais. Le format change, il sera mensuel pour les mois de juin et septembre puis hebdomadaire pour les mois de juillet et d'août.

Ils seront en téléchargement sur notre site internet : www.hautrhone-tourisme.fr et disponibles dans les Offices de Tourisme. Nous reprendrons notre programmation habituelle à partir d'octobre.

Base de loisirs et aire camping-car :

La nouvelle aire de camping-car est opérationnelle ! Elle peut accueillir 22 véhicules avec tous les services (vidange, eau potable, électricité - 6A, wifi).

La base de loisirs ouvrira à la baignade début juillet.



Inauguration les Marmottons – Seyssel 1^{er} février 2020

La nouvelle crèche de Seyssel a été inaugurée le samedi 1^{er} février. Elle est dotée de 22 berceaux, ce qui porte le nombre de places de crèches à 37 à Seyssel.

Cette structure complète le réseau géré par la CC Usse et Rhône après les 25 places de la Semine, les 25 de Frangy et les 25 futures places de Minzier.

Signature d'une charte de cohabitation 11 sept 2020

Le vendredi 11 septembre 2020 a eu lieu la signature de la charte de cohabitation des usages pour le Grand Colombier.

Avec la hausse de la fréquentation et le développement des activités de pleine nature, l'Etat, les collectivités locales, la profession agricole ainsi que l'ensemble des usagers du site se mobilisent pour améliorer la cohabitation entre les pratiques de loisirs et les activités agricoles.

Paul RANNARD, Président de la Communauté de Communes Usse et Rhône était présent pour signer cette charte, accompagné de Bernard THIBOUD, Maire d'Anglefort.

Tour de France – Grand Colombier 13 septembre 2020

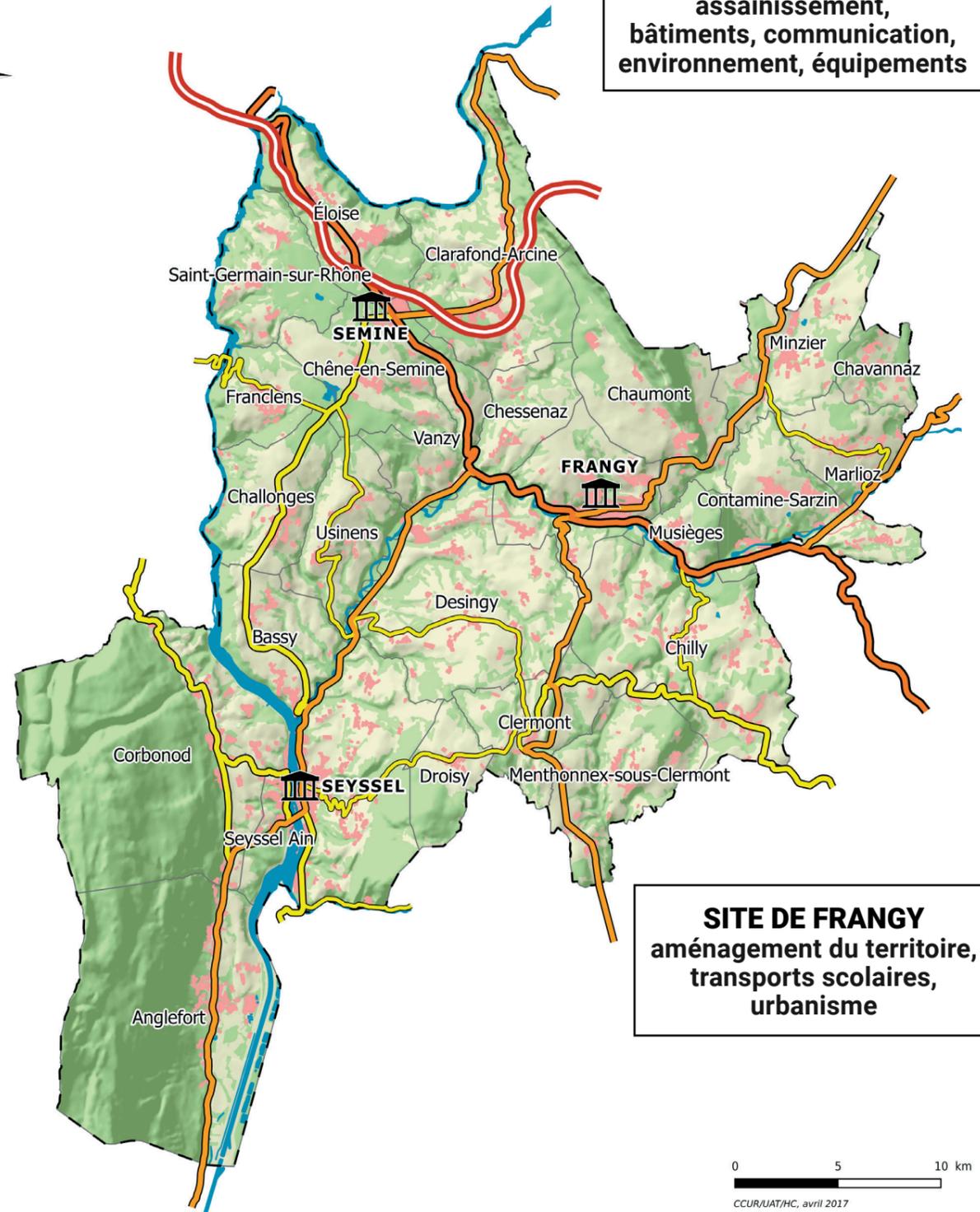
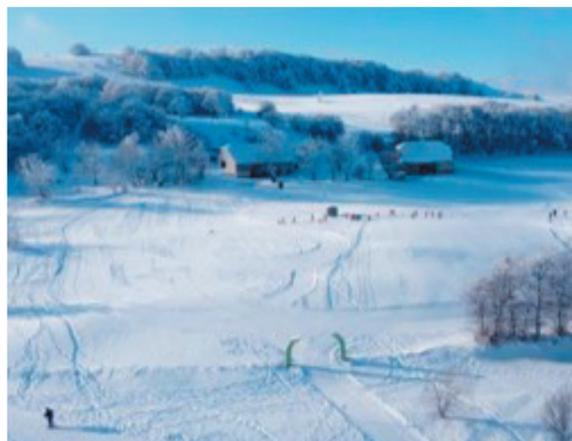
Le Grand-Colombier a été mis à l'honneur avec le passage du Tour de France durant l'étape Lyon - Grand Colombier.

Lors de l'étape 15, les coureurs sont passés par la Montée de la Selle de Fromental (11,1km à 8,1%), puis le Col de la Biche (6,9 km à 8,9%) et enfin l'arrivée au Grand Colombier (17,4 km à 7,1%).

Suite à un arrêté pris par la Préfète de l'Ain et à un renforcement des mesures sanitaires, le passage du Tour de France au col de la Biche et au col du Grand-Colombier s'est tenu à huis-clos.

Fête de la neige - Domaine Nordique de Sur-Lyand / Grand Colombier 23-24 et 30-31 janvier 2021

Qui dit situation exceptionnelle, dit « Fête de la neige exceptionnelle ». Ce n'est pas un jour qui a été proposé, mais quatre avec une activité par jour sur réservation. Au programme : chiens de traîneaux, randonnée nordique, biathlon, ski de fond, airboard, raquettes, fatbike...



SITE DE LA SEMINE
assainissement,
bâtiments, communication,
environnement, équipements

SITE DE FRANGY
aménagement du territoire,
transports scolaires,
urbanisme

SITE DE SEYSSEL
administration, comptabilité,
ressources humaines,
enfance, jeunesse, économie



WWW.USSES-ET-RHONE.FR



SITE DE SEYSSEL (siège)

24 Place de l'Orme
74910 Seyssel
04 50 56 15 30

SITE DE FRANGY

35 Place de l'Église
74270 Frangy
04 50 44 79 86

SITE DE LA SEMINE

70 Route de la Semine
74270 Chêne-en-Semine
04 50 77 93 55